

<https://ricochets.cc/Le-port-du-masque-surveille-par-camera-et-logiciel-de-reconnaissance-automatique-dans-les-les.html>



# Le port du masque surveillé par caméra et logiciel de reconnaissance automatique dans les transports en commun

Publication date: mardi 16 mars 2021

- Les Articles -

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

# GÉNÉRALISATION DE LA RECONNAISSANCE FACIALE ? UN DÉCRET POUR SURVEILLER LE PORT DU MASQUE

Un nouveau décret autorise l'usage de la vidéosurveillance pour établir des statistiques sur le taux de port du masque dans les transports en commun. Signée discrètement le 10 mars 2021, par Jean Castex, le ministre des transports Jean-Baptiste Djebbari et la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, sans débat, **la mesure constitue une nouvelle étape vers la généralisation de surveillance dite « intelligente »**.



**Le port du masque surveillé par caméra et logiciel de reconnaissance automatique dans les transports en commun** Le régime étend la surveillance et prépare la reconnaissance faciale automatisée, comme en Chine

Dans le Journal officiel du 11 mars 2021, le gouvernement Macron autorise donc le « *recours à la vidéo intelligente pour mesurer le taux de port de masque dans les transports* » pour une durée d'un an à partir de la date du 11 mars 2021. Le but officiel est d'obtenir un suivi statistique du port du masque dans les transports en commun, à l'aide d'un « traitement logiciel spécifique permettant l'analyse en temps réel du flux vidéo ». Et donc une utilisation très large d'un dispositif automatisé de reconnaissance faciale pour analyser en direct certains comportements et apparences. **L'argument sanitaire, un prétexte puisque la quasi-totalité des personnes dans les transports publics est masquée depuis des mois, sert de justification à cette innovation destinée au contrôle des corps.**

Le décret prend quelques précautions de façade : la vidéosurveillance ne doit pas avoir recours à la reconnaissance faciale « dans le but d'identifier les personnes et les punir d'une amende de 135 euros », et les gestionnaires doivent s'assurer que « les images collectées exclusivement par des caméras fixes situées dans les véhicules ou les espaces accessibles au public affectés au transport public de voyageurs, ne font l'objet ni de stockage ni de transmission à des tiers ». Il est également rappelé que l'exploitation des données « ne porte que sur le nombre de personnes détectées et le pourcentage de ces personnes qui portent un masque, à l'exclusion de toute autre donnée permettant de classer ou de ré-identifier les personnes ».

**Dans tous les cas, nous n'avons aucun contrôle sur l'utilisation de ces données. Avec la Loi de sécurité globale qui introduit également la possibilité de traiter en temps réel les images récoltées par des caméras « intelligentes », le gouvernement en place crée les condition d'une généralisation des dispositifs de reconnaissance faciale. Et tout cela est imposé à marche forcée, sans concertation. Bientôt, nous pourrions toutes et tous être suivis à la trace, sur la base de nos caractéristiques physiques, par les constellations de**

caméras et de mouchards présents dans nos villes. Comme en Chine.

*Post de Nantes Révoltée*

PS:

## Remarques

Les libéraux pur jus renvoient souvent les personnes de gauche qui les critiquent à la dictature chinoise pour faire taire le débat.

Sauf que ici, leur si joli système ultra-libéral est bien en train de faire petit à petit la même chose que les chinois concernant la surveillance automatisée.

**Le problème ça n'est pas la gauche ou la droite, le problème c'est l'Etat, l'autoritarisme, l'absence de démocratie, la technocratie et le système policier, que ce soit en Chine ou en France.**